

## **Genclis attaque le labo Phadia pour contrefaçon**

by La Tribune - jeudi, novembre 10, 2011

<http://correspondances.fr/genclis-attaque-le-labo-phadia-pour-contrefacon/>

**Le conflit qui oppose la start-up au suédois porte sur un test dépistage de l'allergie à l'arachide.**

C'est l'histoire du pot de terre contre le pot de fer. Le tribunal de commerce de Versailles va rendre un premier arrêté important ce jeudi pour la survie de la start-up nancéienne Genclis (2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires) opposé à son ancien partenaire, le laboratoire suédois Phadia (525 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2010), racheté en août dernier par l'américain Thermo Fischer.

Dirigée par Bernard Bihain, spécialiste réputé des technologies de détection, la biotech devra encore patienter pour accéder au dossier de la commission européenne déposé par Phadia auprès des instances sanitaires françaises pour son test de dépistage de l'allergie à l'arachide. Ce rendez-vous judiciaire ne constituait qu'une étape d'une décision attendue début 2012 au tribunal arbitral suisse de Zurich, compétent pour trancher un différend, dont le marché nord-américain de l'allergie à l'arachide constitue l'enjeu.

Aux États-Unis, où cette allergie provoque 2.000 décès par an, le test pourrait représenter une manne annuelle de 20 millions de dollars.

Le partenariat conclu en 2007 par Genclis et Phadia avait pourtant débuté sous les meilleurs auspices. La start-up avait vendu pour 500.000 euros une licence d'exploitation du test, valable dans le monde entier, à l'exception des États-Unis et du Canada. Puis Genclis a poursuivi ses recherches pour aboutir en début d'année à la mise au point d'un test plus performant et moins coûteux.

La PME escomptait aborder le marché américain, puis la France et l'Europe après récupération de ses droits fin 2012. Mais début 2011, elle découvre que ses tests de première génération sont déjà commercialisés par Phadia depuis un an aux États-Unis.

Le groupe suédois assume. Il assure avoir commercialisé aux États-Unis une autre version du test.

Genclis réplique en faisant prélever des échantillons par huissier en juin dernier qui s'avèrent totalement conformes au protocole de Genclis. Mais un second échantillonnage effectué en août fait apparaître une composition modifiée.

Phadia récuse tout risque sanitaire potentiel et exige 5 millions d'euros de dommages et intérêts à Genclis pour rupture de contrat.